



## Virement de crédits n°7 du Budget principal 2025

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2025 voté en séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025,

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

### DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
65	020	65818		- 870,- €	
011	020	62876		+ 870,- €	
23	322	2315	2315VERAND	- 1 000,- €	
21	322	21314		+ 1 000,- €	
21	4214	21828		- 5 000,- €	
23	4214	2318		+ 5 000,- €	
011	028	6234		- 30,- €	
65	028	65132		+ 30,- €	
65	311	65818		- 657,02 €	
011	311	6378		+ 657,02 €	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles représente :

- 3,22 % pour la section d'investissement
- 1,43 % pour la section de fonctionnement

SARREGUEMINES, le

**18 DEC. 2025**

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

  
Jean-Marc SCHWARTZ